

GROUPES 3 | 28 INSECTICIDES

VOLIAM XPRESS^{MC}

INSECTICIDE

SUSPENSION

USAGE COMMERCIAL

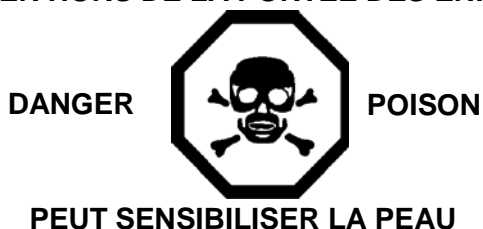
Pour la suppression des insectes énumérés dans diverses cultures.

GARANTIE :

Lambda-cyhalothrine..... 50 g/L
Chlorantraniliprole..... 100 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazonil-3-one à raison de 0,044 % à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**



N° D'HOMOLOGATION : 30325

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES***Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park
Guelph, Ontario
N1G 4Z3
Téléphone : 1-877-964-3682

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, contacter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'empoisonnement, administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole; le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Lorsqu'il y a exposition de la peau du visage ou d'autres régions sensibles, certaines personnes peuvent ressentir des picotements ou un engourdissement appelé paresthésie. Il s'agit d'un effet temporaire qui ne cause aucun dommage à la peau.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Garder le produit inutilisé dans le contenant d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit verrouillé, à l'écart de la nourriture.
2. **Mortel/poison en cas d'ingestion. NE PAS INGÉRER.** Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Peut sensibiliser la peau. Porter une chemise à manches longues,

un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement et l'application du produit ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

3. **NE PAS** entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 24 heures suivant le traitement, sauf si indiqué autrement dans le Mode D'Emploi. Les travailleurs doivent être avisés verbalement du délai de sécurité requis après le traitement. Pour l'entrer dans les zones traitées avant 4 heures d'intervalle après l'application et avant le délai requis, veuillez-vous référer au guide provincial sur l'entrée précoce.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le **MODE D'EMPLOI**. Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatique qui sont **TOXIQUES** pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le **MODE D'EMPLOI**. Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité du site de traitement, par exemple les haies et les terres boisées.

Ce produit est toxique pour les abeilles qui sont exposées directement au traitement, à la dérive et aux résidus sur les cultures ou les mauvaises herbes en floraison. **NE PAS** appliquer ce produit sur des cultures ou des mauvaises herbes en floraison si des abeilles fréquentent le site du traitement. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les abeilles dans les habitats à proximité du site de traitement. Le produit pulvérisé doit être sec avant que les abeilles ne recommencent à butiner dans les cultures traitées.

Le chlorantraniliprole est persistant et s'accumulera d'une saison à l'autre. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant du chlorantraniliprole sur les sites traités avec ces produits lors de la saison précédente.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les sites où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) ou encore si la nappe phréatique est peu profonde.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (comme les lacs, les cours d'eau, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les réservoirs et les terres humides) et sur les habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ENTREPOSAGE

Entreposer à une température supérieure à 0 °C dans le contenant d'origine pour éviter le gel. Si des cristaux se forment, ramener le produit à la température ambiante et remuer jusqu'à ce que les cristaux se soient dissous. Entreposer dans un contenant fermé. Éviter de contaminer les aliments de consommation humaine ou animale ainsi que les semences.

NETTOYAGE DES LIEUX D'UN DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection approprié lorsqu'on tente de nettoyer les lieux d'un déversement. Si le contenant fuit, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Communiquer avec Syngenta Canada inc. (voir le NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE ci-dessous) pour plus de détails.

En cas de déversement ou de fuites - endiguer et absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (terre, argile, litière pour chats, etc.). Absorber le produit déversé avec le matériau inerte, ramasser à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures - répandre une mince couche de détergent sur les lieux du déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber avec un matériau inerte et déposer à la pelle dans le contenant d'élimination. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux exigences provinciales.

Sur le sol - enlever les premiers 15 cm de sol sur les lieux du déversement et les remplacer par du sol nouveau. Éliminer tous les déchets conformément aux règlements provinciaux.

Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des lieux d'un déversement, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial et au fabricant.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenant recyclable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à

- pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

VOLIAM XPRESS^{MC} est un insecticide foliaire qui présente une action de choc rapide et assure une suppression résiduelle durable des insectes lépidoptères ainsi que des insectes suceurs et broyeur indiqués sur l'étiquette. Après l'application foliaire, la plupart des composants demeurent sur la surface de la feuille; seule une petite quantité pénètre dans le tissu foliaire. Il importe, pour obtenir une suppression initiale et une suppression résiduelle appropriées, de bien traiter toute la culture au moment de l'application.

MODE D'EMPLOI

Appliquer l'insecticide VOLIAM XPRESS quand les populations d'insectes nuisibles énumérés dans la présente étiquette commencent à se former, mais avant que celles-ci n'atteignent des niveaux dommageables sur le plan économique. On peut s'informer des seuils économiques pour les insectes supprimés énumérés dans la présente étiquette par l'insecticide VOLIAM XPRESS auprès des autorités agricoles locales.

Une couverture complète assure un rendement optimal. Appliquer l'insecticide VOLIAM XPRESS avec une quantité suffisante d'eau pour assurer une couverture appropriée. L'utilisation de plus grands volumes d'eau permettra en général une meilleure couverture, particulièrement lorsque les conditions sont défavorables (temps chaud, sec, etc.) ou lorsque le couvert végétal est dense.

Pour certaines espèces d'insectes, la toxicité relative des insecticides à base de pyréthriinoïdes diminue à mesure que la température s'élève. Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer l'insecticide VOLIAM XPRESS tôt le matin, avant que la température ne s'élève, ou le soir, lorsque la température baisse.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

Il est préférable, pour déterminer le moment optimal du traitement contre des espèces précises de ravageurs énumérées dans la présente étiquette, d'effectuer un suivi des populations et du développement des insectes. Habituellement, l'insecticide VOLIAM XPRESS donne de meilleurs résultats lorsque les insectes sont à leurs premiers stades de développement et qu'ils se nourrissent en surface de même que lorsque les insectes adultes pondent leurs œufs dans la plante. Suivre les recommandations du service local de dépistage des ravageurs pour connaître le moment propice au traitement dans votre région. Suivre les recommandations du

calendrier de pulvérisation provincial pour connaître les dates optimales des programmes d'applications.

Des populations localisées de certains insectes nuisibles ont développé une résistance à d'autres insecticides à base de pyréthrinoïdes de synthèse. Consulter les spécialistes gouvernementaux au sujet de la sensibilité des populations de votre région. Appliquer des méthodes de lutte intégrée pour limiter le plus possible les applications d'insecticides et pour s'assurer que les traitements requis sont effectués au moment le plus approprié.

NE PAS appliquer Voliam Xpress suivant une application sur les plantons, dans les sillons ou au sol par un autre insecticide de groupe 28.

APPLICATION PAR VOIE TERRESTRE

Précautions générales

NE PAS appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). La rampe doit être à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol. Nettoyer régulièrement les vêtements de protection ainsi que l'équipement de pulvérisation.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

1. S'assurer que l'intérieur du pulvérisateur est propre, puis mettre la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir et agiter doucement. Une bonne agitation est caractérisée par la présence de rides ou d'ondulations à la surface de l'eau.
2. Verser les produits d'association en formulations WG ou DF et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
3. Verser VOLIAM XPRESS (SC) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
4. Verser les autres produits d'association en formulation SC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
5. Verser les autres produits d'association en formulation EC et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
6. Ajouter de l'eau jusqu'à l'obtention des trois quarts de la quantité d'eau nécessaire.
7. Verser les produits d'association en solution (SN ou SL) et agiter jusqu'à ce que le mélange soit uniforme.
8. Mettre le reste de la quantité d'eau requise dans le réservoir du pulvérisateur et maintenir une bonne agitation.
9. Si la pulvérisation est interrompue, agiter vigoureusement avant de reprendre la pulvérisation.
10. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
11. Ne pas procéder au mélange, ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser l'insecticide VOLIAM XPRESS, s'assurer que le réservoir, les conduites et le

filtre du pulvérisateur sont entièrement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Ne pas laisser de résidus d'insecticide VOLIAM XPRESS sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance des directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, de cultures ou de mauvaises herbes en floraison, des puits ou de toute autre source d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

1. Volume d'eau : Appliquer dans un volume de pulvérisation d'au moins 100 L/ha ou selon les directives propres aux cultures et aux ravageurs inclus ci-dessous, le volume le plus GRAND étant à retenir. Un volume d'eau approprié contribue à assurer une bonne couverture.
2. Buses : des buses à jet en éventail de 80 ou 110 ° limitant la dérive (p. ex. à pré-orifice ou à chambre de turbulence) ou buses à injection d'air sont recommandées. Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées, de buses avec écran directionnel ni de buses à jet en cône creux.
3. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille moyenne (selon l'ASABE).
4. Appliquer à une vitesse uniforme et éviter les chevauchements. Fermer l'alimentation de la rampe au moment du départ, des virages, des ralentissements ou des arrêts afin de ne pas endommager la culture par une application excessive.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

Précautions générales

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et directives figurant sur l'étiquette. Épandre seulement si les conditions atmosphériques au site de traitement permettent une couverture complète et uniforme. N'appliquer que dans des conditions de bonnes pratiques relatives à l'épandage aérien décrites dans le *Guide d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et les doses d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'utiliser que les doses recommandées pour l'application par voie aérienne figurant sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucune dose d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, ne pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil disponible.

Précautions relatives à l'équipe au sol

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués dans l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé. Il est préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison et des lunettes de protection ou un écran facial durant le mélange et le chargement des produits ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement. Lorsque les précautions que doit prendre l'opérateur sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur de grande culture, suivre les précautions les plus strictes.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Il **N'EST PAS** recommandé de mélanger ce produit directement dans la trémie de l'avion. L'utilisation d'équipement pour la manutention des produits chimiques pour charger la trémie **EST** recommandée. Ce produit **PEUT ÊTRE** introduit par induction dans une trémie remplie d'eau au préalable ou **PEUT ÊTRE** mélangé à l'eau avant d'être transféré dans la trémie. Ce produit **PEUT ÊTRE** mélangé par lot et transféré dans la trémie par pompage. Dans tous les cas, l'équipement de manutention des produits chimiques et l'intérieur de la trémie doivent être propres avant l'utilisation.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations WG et DF par lot.

REMARQUE : les formulations SC, SN et SL peuvent être mélangées par induction ou par lots.

REMARQUE : il est préférable de mélanger les formulations EC par lot.

Il **N'EST PAS** recommandé de combiner des formulations (WG ou DF) et des produits d'association dans un même lot. Mélanger les lots de formulations WG ou DF tout d'abord, pomper dans la trémie, puis ajouter les produits d'association par induction ou sous la forme de mélanges par lot supplémentaires.

1. Pomper l'eau dans la trémie pour obtenir au moins entre le quart et la moitié du volume de bouillie désiré. Démarrer la circulation dans la trémie si possible.
2. Bien mélanger tous les produits d'association de formulation WG ou DF et agiter pour obtenir un mélange uniforme. Pomper dans la trémie.
3. Mélanger par induction ou bien mélanger par lot VOLIAM XPRESS et toutes les autres formulations SC.
4. Bien mélanger par lot tous les produits d'association de formulation EC. Les formulations EC peuvent aussi être ajoutées au lot à partir de l'étape 2.
5. Induire ou bien mélanger par lot les solutions de produits d'association de formulation SN ou SL. Les formulations SN/SL peuvent aussi être ajoutées au lot à l'étape 2.
6. Pomper les produits SC, EC et/ou SN/SL mélangés par lot dans la trémie.
7. Terminer le remplissage de la trémie avec de l'eau.
8. S'il était impossible de démarrer l'agitation de la trémie à l'étape 1, le faire dès que

- possible une fois en vol.
9. Pulvériser la suspension le jour même du mélange.
 10. Ne pas procéder au mélange ni au chargement du produit et ne pas nettoyer l'équipement de pulvérisation aux endroits où il existe un risque de contamination des puits ou des systèmes aquatiques.

NETTOYAGE DE L'ÉQUIPEMENT

Avant la pulvérisation

- Avant d'utiliser l'insecticide Voilam Xpress, s'assurer que la trémie, l'équipement de manutention des produits chimiques, les conduites et le filtre sont entièrement propres.

Après la pulvérisation

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. Ne pas laisser de résidus d'insecticide VOLIAM XPRESS sécher dans l'équipement d'application.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette du produit d'association pour prendre connaissance des directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
 1. Vider et rincer le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre et un détergent. Rincer avec de l'eau propre. **Ne pas** nettoyer le l'équipement d'application près de végétaux que l'on désire conserver, de cultures ou de mauvaises herbes en floraison, des puits ou tout autres sources d'eau.
 2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
 3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

Précautions relatives au pilote

Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'utiliser ce produit. Assurer une pulvérisation uniforme et un jet uniforme en limitant le risque de dérive. Les conditions suggérées pour effectuer une bonne application aérienne sont une température moyenne (moins de 25 °C), une humidité moyenne (supérieure à 40 %) et des vents légers (de 3,5 à 9 km/h). Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des technologies de marquage appropriées. Le marquage par GPS est recommandé.

NE PAS appliquer pendant les périodes d'inversion de température, lesquelles sont caractérisées par un calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer quand la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol ou à l'endroit traité. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification « moyenne » de l'American Society of Agricultural and Biological Engineers (Norme S-572.1 de l'ASABE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses **NE DOIT PAS** être réparties sur la rampe sur plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

DIRECTIVES DE PULVÉRISATION

1. Volume d'eau : Appliquez dans un volume de pulvérisation d'au moins 40 L/ha. Un volume d'eau approprié contribue à assurer une bonne couverture.
2. Buses : N'utiliser que des buses produisant des gouttelettes correspondant à la classification moyenne ou grossière de l'ASABE (diamètre médian de 300 microns ou

- plus).
3. Pression : tel que recommandée par le fabricant des buses pour obtenir des gouttelettes de taille allant de moyenne à grossière (selon l'ASABE).
 4. S'assurer que le dispositif d'agitation de la trémie est engagé dans la mesure du possible pendant le vol.

ZONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation qui suivent **N'EXIGE PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à réservoir dorsal et traitements localisés.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent être respectées entre le point limite d'application directe sous le vent et la bordure la plus rapprochée des habitats d'eau douce sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les autres milieux humides) et les habitats estuariens/marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour protéger les :				
		habitats d'eau douce d'une profondeur :		habitats estuariens/marins d'une profondeur :		
		inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	inférieure à 1 m	supérieure à 1 m	
Pulvérisateur de grande culture	Maïs, GC 1C légumes-tubercules et légumes-cornes, GC 5A légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> , GC 6 graines et gousses de légumineuses, GC 8-09 légumes-fruits, GC 9 cucurbitacées, GC 20A colza et GC 20B tournesol	15	15	15	15	
Pulvérisation aérienne	Maïs et GC 1C légumes-tubercules et légumes-cornes	Voilure fixe	225	25	800	800
		Voilure tournante	200	20	800	700
	GC 5A légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> , GC 6 graines et gousses de légumineuses et GC 9 cucurbitacées	Voilure fixe	100	15	800	700
		Voilure tournante	85	10	800	425
	GC 20A colza et GC 20B tournesol	Voilure fixe	45	10	800	125
		Voilure tournante	35	5	800	125

Les zones tampons de la dérive de pulvérisation de ce produit peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques et la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant à la calculatrice de zone tampon sur le site web de l'agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) recommandée parmi les produits employés. Appliquer en utilisant la classe (ASABE) de gouttelettes la plus grosse qui est indiquée sur les étiquettes des produits utilisés dans le mélange.

MODE D'EMPLOI

CULTURES	Groupe de cultures 1C, Légumes-tubercules et légumes-cornes Marante, crosne du Japon, topinambour, canna comestible, souchet comestible, taro, pomme de terre, patate douce, igname
INSECTES	Fausse-teigne des crucifères, fausse arpentuse du chou, ver-gris noir, piéride du chou, cécidomyie du chou-fleur, ver de l'épi du maïs, sphinx du tabac, sphinx de la tomate, ver-gris panaché, légionnaire d'automne, légionnaire de la betterave, mineuse maraîchère, psylles
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	500 (25 g de lambda-cyhalothrine [m.a.] + 50 g de chlorantraniliprole [m.a.])
MÉTHODE D'APPLICATION	Voie terrestre ou aérienne
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	7 jours
MOMENT DU TRAITEMENT	Le moment du traitement doit être établi en fonction de la présence d'insectes ayant atteint les stades de développement vulnérables et de populations importantes, tel que déterminé par la surveillance locale. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux relativement aux protocoles de dépistage et aux seuils pour le traitement. Ver-gris noir - Appliquer sur le feuillage lorsqu'aucune pluie n'est prévue dans les 24 prochaines heures. Pour une suppression optimale, appliquer sur les plus petites plantes ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent être couvertes de façon adéquate.
REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 2 traitements par année. Volume d'eau <u>Voie terrestre</u> : Appliquer dans au moins 150 L d'eau à l'hectare. <u>Voie aérienne</u> : Appliquer dans au moins 40 L d'eau à l'hectare.

CULTURES	Groupe de cultures 5A - Légumes-fleurs et légumes pommés du genre <i>Brassica</i> Brocoli, rapini, chou chinois (pak-choï), chou de Bruxelles, chou pommé, chou chinois (pé-tsaï), chou chinois (gaï-choï), chou-fleur, chou brocoli, chou-rave
INSECTES	Thrips de l'oignon, ver-gris noir, légionnaire uniponctué, légionnaire d'automne, légionnaire de la betterave, ver de l'épi du maïs, mineuse maraîchère
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	500 (25 g de lambda-cyhalothrine [m.a.] + 50 g de chlorantraniliprole [m.a.]
MÉTHODE D'APPLICATION	Voie terrestre
MOMENT DU TRAITEMENT	Le moment du traitement doit être établi en fonction de la présence d'insectes ayant atteint les stades de développement vulnérables et de populations importantes, tel que déterminé par la surveillance locale. Consulter les lignes directrices provinciales et les conseillers locaux relativement aux protocoles de dépistage et aux seuils pour le traitement. Ver-gris noir - Appliquer sur le feuillage lorsqu'aucune pluie n'est prévue dans les 24 prochaines heures. Pour une suppression optimale, appliquer sur les plus petites plantes ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent être couvertes de façon adéquate.
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	3 jours pour la récolte mécanique 8 jours pour la récolte manuelle
DÉLAI DE RENTRÉE	NE PAS entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées : dans les 6 jours suivant le traitement pour le dépistage, l'élagage, l'irrigation, l'éclaircissage et le palissage manuel. dans les 7 jours suivant le traitement pour le désherbage et l'écimage. Un délai d'accès de 24 heures est requis pour toutes les autres activités.
REMARQUES	Appliquer par pulvérisation foliaire généralisée. NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison. NE PAS appliquer par voie aérienne. Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. Utiliser suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. De 100 à 200 L/ha est recommandé.

CULTURES	Groupe de cultures 6 - Graines et gousses de légumineuses Lupin (<i>Lupinus</i> spp.) haricot (<i>Phaseolus</i> spp.), dolique (<i>Vigna</i> spp.), gourgane (fève des marais), pois chiches, guar, pois-sabre, dolique d'Égypte, lentilles, pois (<i>Pisum</i> spp), pois cajan sec, soja, soja (graines immatures), pois sabre
INSECTES	Puceron du soja, puceron du pois, puceron du haricot, ver-gris chrysomèle du haricot, fausse-arpenteuse du chou, légionnaire uniponctuée, légionnaire d'automne, légionnaire de la betterave, ver de l'épi du maïs, pyrale du maïs
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	500 (25 g de lambda-cyhalothrine [m.a.] + 50 g de chlorantraniliprole [m.a.])
MÉTHODE D'APPLICATION	Voie terrestre ou aérienne
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jour
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	NE PAS appliquer dans les 7 jours précédant la récolte des légumineuses vertes à écosser des légumineuses à gousses comestible. NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte des graines sèches de légumineuse (y compris les lupins, les lentilles, les pois chiches et la gourgane). NE PAS appliquer dans les 21 jours de la récolte du soja.
MOMENT DU TRAITEMENT	NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison par voie terrestre. NE PAS effectuer plus de 1 traitement par saison par voie aérienne. NE PAS laisser paître le bétail dans la culture traitée, ni récolter le fourrage, la paille ou le foin traités pour l'alimentation du bétail. Traiter au plus tard lorsque les premiers prélèvements alimentaires apparaissent sur le feuillage. Traiter de nouveau après 7 jours si d'importantes populations sont toujours présentes, tel que déterminé par la surveillance locale.
REMARQUES	Volume d'eau <u>Voie terrestre</u> : Appliquer dans au moins 100 à 200 L d'eau à l'hectare. <u>Voie aérienne</u> : Appliquer dans au moins 40 L d'eau à l'hectare. Ne pas dépasser 225 g de chlorantraniliprole à l'hectare par année (application par voie terrestre ou aérienne) et 75 g de lambda-cyhalothrine à l'hectare par année (application par voie terrestre) ou 25 g de lambda-cyhalothrine à l'hectare par année (application par voie aérienne). Cette restriction s'applique à l'insecticide VOLIAM XPRESS ainsi qu'aux autres insecticides des groupes 3 ou/et 28. Consulter l'étiquette des autres produits contenant ces matières actives avant de procéder au traitement afin de s'assurer que la dose annuelle maximale n'est pas dépassée.

CULTURES	Groupe 8-09 - Légumes-fruits Aubergine, aubergine d'Afrique, fausse aubergine, aubergine écalate, morelle scabre, baie de Goji, cerise de terre, bicorne, okra, pépino, poivron, piment autre que poivron, morelle réfléchie, tomatille, tomate, tomate groseille
INSECTES	Légionnaire uniponctuée, légionnaire d'automne, légionnaire de la betterave, ver-gris panaché, sphinx du tabac, sphinx de la tomate, noctuelle de la tomate, ver de l'épi du maïs, pyrale du maïs, fausse-arpenteuse du chou, ver-gris noir, psylle de la pomme de terre
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	500 (25 g de lambda-cyhalothrine [m.a.] + 50 g de chlorantraniliprole [m.a.])
MÉTHODE D'APPLICATION	Voie terrestre
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	7 jours
MOMENT DU TRAITEMENT	Le moment du traitement doit être établi en fonction de la présence d'insectes ayant atteint les stades de développement vulnérables et de populations importantes, tel que déterminé par la surveillance locale Ver-gris noir - Appliquer sur le feuillage lorsqu'aucune pluie n'est prévue dans les 24 prochaines heures. Pour une suppression optimale, appliquer sur les plus petites plantes ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent être couvertes de façon adéquate.
REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 2 traitements par année. Volume d'eau Voie terrestre : Appliquer dans au moins 150 L d'eau à l'hectare.
CULTURES	Groupe de culture 9 - Cucurbitacées Courge cireuse, pastèque à confire, concombre, concombre des Antilles, gourde comestible (y compris gourde hyotan, courge-bouteille, gourde hechima et okra chinois), momordiques spp., melon véritable, citrouille, courge d'été, courge d'hiver, pastèque
INSECTES	Chrysomèle rayée du concombre, punaise de la courge, fausse-arpenteuse du chou, ver-gris noir, légionnaire uniponctuée, légionnaire d'automne, ver de l'épi du maïs, mineuse des feuilles
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	500 (25 g de lambda-cyhalothrine [m.a.] + 50 g de chlorantraniliprole [m.a.])
MÉTHODE D'APPLICATION	Voie terrestre
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	1 jour
MOMENT DU TRAITEMENT	Le moment et la fréquence des traitements doivent être établis en fonction du moment où les populations d'insectes atteignent un seuil d'incidence économique déterminé localement. Traiter de nouveau au bout d'au moins 5 jours si la surveillance indique que cela est nécessaire. Ver-gris noir - Appliquer sur le feuillage lorsqu'aucune pluie n'est prévue dans les 24 prochaines heures. Pour une suppression optimale, appliquer sur les plus petites plantes ou lorsque les parties inférieures des plantes peuvent être couvertes de façon adéquate.
REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 3 traitements par saison. Volume d'eau : Utilisez suffisamment d'eau pour assurer une couverture complète. De 100 à 200 L/ha est recommandé.

CULTURES	MAÏS (y compris le maïs de grande culture, le maïs à éclater et le maïs sucré ainsi que le maïs cultivé pour la production de semences)
INSECTES	Pyrale du maïs, ver de l'épi du maïs, ver-gris occidental du haricot, légionnaire uniponctuée
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	500 (25 g de lambda-cyhalothrine [m.a.] + 50 g de chlorantraniliprole [m.a.])
MÉTHODE D'APPLICATION	Voie terrestre ou aérienne
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	NE PAS appliquer le jour précédant la récolte du maïs sucré. NE PAS appliquer dans les 14 jours précédant la récolte pour l'ensilage. NE PAS appliquer dans les 21 jours précédant la récolte du maïs de grande culture, du maïs à éclater et du maïs cultivé pour la semence.
MOMENT DU TRAITEMENT	Traiter au plus tard lorsque les premiers prélèvements alimentaires apparaissent sur le feuillage. Traiter de nouveau après 7 jours si d'importantes populations sont toujours présentes, tel que déterminé par la surveillance locale. Lorsqu'il y a deux générations de parasites, le maïs sucré ensimencé tardivement devra être traité de la fin du stade du verticille jusqu'aux alentours de la récolte. Ce traitement n'empêchera pas les dommages à l'intérieur de la rafle si l'insecte a pénétré dans l'épi.
REMARQUES	NE PAS effectuer plus de 2 traitements par année. Volume d'eau <u>Voie terrestre</u> : Appliquer dans au moins 150 L d'eau à l'hectare. <u>Voie aérienne</u> : Appliquer dans au moins 40 L d'eau à l'hectare. Ne pas dépasser 225 g de chlorantraniliprole à l'hectare par année (application par voie terrestre ou aérienne) et 69 g de lambda-cyhalothrine à l'hectare par année (application par voie terrestre) ou 50 g de lambda-cyhalothrine à l'hectare et année (application par voie aérienne), et ce, pour tous les types de maïs. Cette restriction s'applique à l'insecticide VOLIAM XPRESS ainsi qu'aux autres insecticides des groupes 3 ou/et 28. Consulter l'étiquette des autres produits contenant ces matières actives avant de procéder au traitement afin de s'assurer que la dose annuelle maximale n'est pas dépassée.

CULTURES	<p>Groupe de cultures 20A, sous-groupe du colza - Bourrache, crambé, vipérine, lin, caméline, vélar d'Orient, lesquerelle, lunaire, limnanthe, asclépiade, graine de moutarde, moutarde condimentaire, radis oléagineux, graine de pavot, colza (y compris le canola), sésame, julienne des dames et cultivars et/ou hybrides de ces cultures</p> <p>GC 20B, sous-groupe du tournesol – Souci, ricin, euphorbe, onagre, graine de niger, baie d'églantier, carthame, stokésie, tournesol</p>
INSECTES	Altise, punaise, charançon de la graine du chou, piéride du chou, fausse-teigne des crucifères, fausse-arpenteuse du chou, légionnaire bertha, sauterelles, chrysomèle du tournesol
DOSE DE PRODUIT (mL/ha)	225 (11,25 g de lambda-cyhalothrine [m.a.] + 22,5 g de chlorantraniliprole [m.a.]
MÉTHODE D'APPLICATION	Voie terrestre ou aérienne
INTERVALLE D'APPLICATION	7 jours
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE	7 jours
MOMENT DU TRAITEMENT	<p>Le moment du traitement doit être établi en fonction de la présence d'insectes ayant atteint les stades de développement vulnérables et de populations importantes, tel que déterminé par la surveillance locale.</p> <p>Charançon de la graine du chou (adulte) - Traiter du bourgeonnement jusqu'au début de la floraison de la culture. Le moment du traitement doit également être en fonction de la présence d'importantes populations d'adultes, tel que déterminé par la surveillance locale. Tout traitement avant la migration des adultes dans le champ ne sera d'aucune efficacité. Il est recommandé d'effectuer le traitement avant la ponte.</p> <p>Altises - Pour empêcher la migration des adultes qui hivernent dans tout le champ, appliquer par voie terrestre sur une bande de 15 m autour du champ dès les premiers signes d'alimentation des altises.</p> <p>Sauterelles – Traite les sauterelles jusqu'avant le stade d'adultes ailés (jusqu'à 2,5 cm de longueur). Si la population d'insectes est grande, appliquer sur une bande de 15 m autour du champ. Éviter les zones vulnérables sur le plan écologique et les cultures non homologuées.</p> <p>Chrysomèle du tournesol - Appliquer lorsque les insectes apparaissent.</p>
REMARQUES	<p>NE PAS effectuer plus de 3 traitements par année par voie terrestre.</p> <p>NE PAS effectuer plus de 1 traitement par année par voie aérienne.</p> <p>Volume d'eau</p> <p><u>Application par voie terrestre</u> : Appliquer dans un minimum de 100-200 L d'eau à l'hectare.</p> <p><u>Application par voie aérienne</u> : Appliquer dans 40 L d'eau à l'hectare.</p>

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à VOLIAM XPRESS, insecticide du groupe 3 (lambda-cyhalothrine) et du groupe 28 (chlorantraniliprole). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide VOLIAM XPRESS et à d'autres insecticides des groupes 3 ou 28. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut

exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide VOLIAM XPRESS ou les autres insecticide des mêmes groupes 3 ou 28 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Si l'on soupçonne l'apparition d'une résistance, ne pas appliquer de nouveau l'insecticide VOLIAM XPRESS ou d'autres insecticides des groupes 3 ou 28.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au www.syngenta.ca.

VOLIAM XPRESS^{MC} est une marque de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.